

# La conservation partagée des fonds Jeunesse :

## → COOPÉRATION À L'ŒUVRE EN MIDI-PYRÉNÉES

### CHRISTINE DESPLÉBAINS

Centre régional des lettres Midi-Pyrénées  
c.desplebains@crl-midipyrenees.fr

*Christine Desplébains est chargée de la coopération entre médiathèques au Centre régional des lettres Midi-Pyrénées, après avoir été éducatrice auprès de divers publics en difficulté, bibliothécaire de comité d'entreprise et chargée de mission pour le développement de la lecture et la coopération entre bibliothèques – notamment en entreprise, en prison et à l'hôpital –, pour divers organismes tels que les Drac Picardie et Nord-Pas-de-Calais et la FFCB. Elle a également été chef de projet pour la création d'un centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines à l'Enap, et a écrit, entre autres, L'accès au livre et à la lecture dans les entreprises du Nord-Pas-de-Calais (Acces, Lille, 1987) et L'offre de lecture dans les établissements pénitentiaires d'Île-de-France (FFCB, 1999).*

Un lundi de novembre, tôt, très tôt. Remplir la thermos de café. Récupérer la camionnette louée pour une semaine. Rejoindre la rocade de Toulouse pour un circuit Gers, Hautes-Pyrénées et Ariège. Retour en fin de journée en Haute-Garonne. Mardi : Tarn, Aveyron, Lot et Tarn-et-Garonne. Mercredi : petite pause à Toulouse et refaire le chemin en sens inverse.

Un voyage qui conserve la jeunesse... Il ne s'agit pas là d'un clin d'œil à l'âge de la conductrice du véhicule, mais d'une tournée annuelle dans les huit bibliothèques départementales de prêt de Midi-Pyrénées pour récupérer ou déposer des cartons de documents dans le cadre du plan régional de conservation partagée des fonds Jeunesse<sup>1</sup>.

### Comment tout a commencé et s'est mis en place

En créant fin 2003 un secteur « Coopération entre bibliothèques », le Centre régional des lettres Midi-Pyrénées (CRL) affirme sa volonté de contribuer à la sauvegarde et à la valorisation des ressources documentaires de la région en s'engageant dans un programme pluriannuel d'actions de conservation partagée (littérature Jeunesse, périodiques, documents sonores).

1. Pour en savoir plus : [www.crl.midipyrenees.fr](http://www.crl.midipyrenees.fr) > les actions du CRL > les actions en faveur des bibliothèques > le plan régional de conservation partagée des fonds Jeunesse.

La priorité est clairement énoncée : « les enfants d'abord », en écho à une double exigence. La première consiste à répondre aux attentes des bibliothécaires : pallier le manque d'espace dans les réserves (quand elles existent !), réfléchir collectivement à une meilleure rationalisation des éliminations et des acquisitions dans un contexte d'inflation éditoriale, faire découvrir ou redécouvrir à leurs publics des collections, pour beaucoup, au destin précaire<sup>2</sup>. Il s'agit par ailleurs de trouver un établissement d'accueil pour le fonds Jeunesse du CRL riche de plus de 10 000 documents<sup>3</sup>.

Début 2004, le CRL, en lien avec un comité de pilotage composé d'institutions et de bibliothèques volontaires et représentatives<sup>4</sup>, lance une étude de faisabilité pour la mise en place d'un plan régional de conservation partagée des fonds Jeunesse. Des rencontres avec les professionnels dans une quarantaine d'établissements de la région et un repérage des collections par l'envoi d'un questionnaire dans toutes les bibliothèques publiques de Midi-

2. Voir : Nic Diamant, « De la littérature de jeunesse considérée comme objet patrimonial », *BBF*, 2004, n° 5, p. 65-73.

3. Dans le cadre de sa restructuration en 2000, le CRL décide de mettre un terme à l'activité de son centre de ressources Littérature de jeunesse. Depuis, le fonds attend preneur.

4. Sont représentées au comité de pilotage : la direction régionale des affaires culturelles Midi-Pyrénées, la direction de la culture et de l'audiovisuel de la Région Midi-Pyrénées, la bibliothèque municipale à vocation régionale de Toulouse, la bibliothèque départementale de Tarn-et-Garonne, les bibliothèques municipales de Colomiers (31), Auch (32) et Bagnères-de-Bigorre (65).

Pyrénées permettent de recenser les besoins<sup>5</sup>.

Grâce à cet indispensable travail préalable, les établissements détenteurs d'importantes collections sont identifiés<sup>6</sup> ainsi que les thématiques développées ou les fonds spécialisés. Une première constatation s'impose : si toutes les bibliothèques, selon des critères différents, désherbent (relèguent en réserve, pilonnent, donnent, vendent), rares sont celles qui ont une véritable politique de conservation et encore moins d'élimination.

Sur la base de l'ensemble des éléments recueillis, le comité de pilotage définit les critères et les axes de conservation, fixe les modalités de fonctionnement, élabore les textes de convention – assurance pour une action pérenne. Le CRL anime ces réunions où les discussions sont vives : « *Que conserver en priorité ? Seulement les "bons" livres ! Impossible d'exclure les "mauvais" ! Mais qui se dévouera pour leur conservation ?* » ; « *Qui va prendre en charge le transfert des documents ? C'est le rôle du CRL ! Aux bibliothèques de se débrouiller !* » ; « *Limiter le plan régional aux livres ? Plutôt l'élargir aux périodiques ! Pourquoi ne pas l'ouvrir à l'ensemble des fonds Jeunesse ?* »

À toutes ces questions (et à bien d'autres), le comité de pilotage au fil de ses séances de travail fait en sorte de trouver des compromis acceptables, des solutions raisonnables. Pour y parvenir, les « conseillers extérieurs » sont précieux : l'Agence régionale pour le livre pour son expérience pilote en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), la Joie par les livres et l'Heure joyeuse pour leur expertise<sup>7</sup>.

Début 2005, le cadre général de fonctionnement est arrêté et, à la fin du printemps, la concrétisation du projet de plan régional peut enfin être

*Lyrics pathetics and humorous from A to Z*, Edmund Dulac, Frederick Warne, 1908.  
Fonds de la BMVR de Toulouse

envisagée. Deux conditions sont en effet réunies : une dizaine de bibliothèques municipales confirment leur investissement dans une fonction de conservation et les huit médiathèques départementales donnent leur accord pour une implication dans l'organisation logistique.

Ainsi, chaque automne, selon des modalités et des critères définis dans une convention de partenariat, des documents sont transférés d'une bibliothèque à l'autre après un transit par les médiathèques départementales, plates-formes logistiques pour le mouvement des collections assuré par le CRL.

Fin 2005, 32 bibliothèques de Midi-Pyrénées participent au plan régional (13 établissements ressources et 31 établissements associés dont 12 sont également établissements ressources). Une grande majorité d'établissements associés opte pour le don de documents ; seules trois bibliothèques préfèrent le dépôt à long terme. Depuis, la formule du dépôt est définitivement abandonnée, jugée trop complexe à

## Comment ça fonctionne

Le principe est simple. Les bibliothèques s'organisent en deux catégories : les établissements ressources, chargés de la conservation des documents et les établissements associés qui, par leur désherbage, alimentent les collections conservées.

5. Le CRL a reçu 80 réponses pour 190 questionnaires envoyés, soit plus de 40 % de retours.

6. Les bibliothèques municipales de Toulouse (fonds patrimonial de 21 000 ouvrages), de Rodez en Aveyron (entre 25 000 et 27 000 ouvrages depuis 1945), de Muret et Colomiers en Haute-Garonne (6 000 et 9 000 ouvrages), de Montauban dans le Tarn et Garonne (plus de 6 000 ouvrages).

7. Grand merci à Léonor de Nussac, Aurélie Giordano, Nic Diamant et Viviane Ezraty.

gérer et quelque peu « trompeuse ». En effet, est-il imaginable que des professionnels (ou des élus) réclament des ouvrages déposés pendant plusieurs années dans d'autres établissements puisque, dans leurs murs, ils représentaient un fonds mort ?

Chaque année, une réunion de bilan permet de corriger des dysfonctionnements. Ainsi, grâce aux réajustements décidés à l'issue du premier exercice, le fonctionnement général du plan connaît une nette amélioration : davantage de contacts préalables entre établissements et par conséquent peu de transfert de doublons, conditionnement plus adapté au type et au nombre de documents transférés, intégration plus rapide des documents dans les catalogues des bibliothèques chargées de la conservation<sup>8</sup>.

## Premiers bilans et évolutions récentes

Le bilan général de ces trois années de fonctionnement est positif. L'efficacité du système logistique choisi est démontrée. Les professionnels impliqués respectent largement le calendrier et les règles fixées et ils « jouent le jeu » (quand on sait combien il peut être difficile de se séparer de collections constituées avec un investissement parfois tellement... affectif !). La diversité des axes de conservation, associée à la possibilité de se positionner sur de petits segments de la production, encourage les bibliothécaires à s'impliquer dans cette opération régionale selon leurs moyens et « leurs enthousiasmes particuliers ».

Aujourd'hui, 51 bibliothèques sont partenaires de cette action régionale de coopération, ouverte depuis peu aux établissements hors lecture publique comme le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse et l'institut universitaire de formation des maîtres Midi-Pyrénées<sup>9</sup>.

8. Les établissements ressources signalent que ces documents font partie du plan régional par la mention CP] inscrite dans la cote.

9. En 2005, le fonds Jeunesse du CRL est intégré au fonds de la médiathèque de l'IUFM Midi-Pyrénées.

## Le regard de la Direction régionale des affaires culturelles Midi-Pyrénées

Les plans de conservation partagée et l'esprit qui les anime relèvent, à mon sens, d'une récente mais aussi vieille histoire.

La plus récente remonte aux années 1980, quand la coopération régionale entre bibliothèques apparaît comme un agent de texture indispensable pour l'alchimie de la première décentralisation. Mais elle constitue de fait une sorte de greffe sur la souche composée par les premiers recensements liés aux territoires locaux, départementaux ou régionaux : c'est à ce travail pragmatiquement initié de façon jacobine et aux produits qui en sont issus – les différents catalogues devenus collectifs – que l'on doit autant d'atouts opérationnels pour la meilleure pertinence de plans de conservation en région.

Au regard de ce qui vient d'être évoqué, l'expérience menée en Midi-Pyrénées, tardive par rapport à d'autres régions, ne l'a pas été en faisant le choix de la facilité. Car initier un travail collectif autour de la littérature pour la jeunesse, sans outil bibliographique spécifique, sur un territoire où n'a préalablement existé aucune pratique durable et organisée de coopération ressemblait un peu à un défi. Si la Drac a été instigatrice de la démarche lors de la redéfinition des missions du Centre régional des lettres (CRL), il revient à ce dernier d'avoir su la gérer de façon particulièrement intelligente, méthodique et efficace.

Affirmant la priorité de ce plan par rapport à tous les autres envisagés, le CRL a répondu à la demande exprimée par les bibliothécaires depuis plusieurs années. Il est vrai que la richesse éditoriale régionale (éditions du Rouergue, éditions Milan), autant que la

richesse patrimoniale de certaines bibliothèques justifiait une sensibilisation particulière des professionnels. L'existence de centres de ressources associatifs actifs a aussi largement et longtemps contribué à la découverte de cette littérature.

Au-delà des résultats obtenus, la mise en œuvre du plan, en fédérant la réflexion préalable par la constitution d'un groupe de travail représentatif et opérationnel, a démontré la possibilité de passer outre les difficultés géopolitiques propres à cette région – la plus vaste de France – composée de huit départements, de deux massifs montagneux opposés, et... de tout ce qui les sépare. Ce n'est pas là le moindre mérite de l'opération, qui a su aussi vaincre les réticences de certaines structures à entrer dans une synergie régionale.

Reste que ce plan de conservation, si cohérent soit-il à son échelon régional, appelle d'ores et déjà à s'interroger, comme tout autre projet, sur sa pertinence hors ses limites géographiques : quelle coordination pourrait-on envisager au niveau interrégional, sachant qu'aujourd'hui même bien des échanges sur le plan documentaire sont d'abord établis entre départements limitrophes de deux régions différentes ? Quelle structure serait à même de la gérer ? Quel partenaire national saurait-il en être le fédérateur ou le modérateur ? Autant de questions auxquelles les seules compétences et bonnes volontés de la région Midi-Pyrénées ne sauraient répondre.

**Caroline Durand**

Conseillère pour le livre et la lecture  
caroline.durand@culture.gouv.fr

Le fonds régional de conservation est estimé à plus de 15 000 documents toutes catégories confondues<sup>10</sup> et une cinquantaine de titres de revues.

Depuis 2007, le CRL propose en téléchargement sur son site la liste des documents conservés par chacun des 17 établissements ressources, signalément provisoire nécessaire mais plutôt

10. Répartition des axes de conservation : 4 éditeurs – 86 collections – plus de 60 auteurs et illustrateurs – 22 thématiques – 3 genres.

artisanal dans l'attente d'une formule plus performante comme un portail régional<sup>11</sup>.

Pour faire connaître ces collections aux publics, croiser patrimoine d'hier et création contemporaine, saluer l'engagement de tous les établissements participants, le CRL organise, avec des bibliothèques partenaires, une première

11. Très peu de bibliothèques de la Région ont leur catalogue en ligne. Ce sous-équipement est un handicap pour la visibilité du fonds régional de conservation.

animation régionale à l'occasion de Lire en fête 2008 (où la jeunesse est à l'honneur). Dans plusieurs sites de Midi-Pyrénées, des rencontres et des ateliers sont proposés avec trois auteurs-illustrateurs (May Angeli, Frédéric Clément, Bruno Heitz) dont les œuvres relèvent de la conservation partagée régionale. Ainsi, les professionnels vérifient le principe énoncé dès le départ: le plan régional n'a pas pour seul objectif de conserver des documents, mais il a aussi celui de les faire (re)découvrir, les commenter, les mettre en perspective.

## Encore du chemin...

Notre plan régional trouve son intérêt dans l'association d'établissements de taille et de tutelle différentes, tous

acteurs à part entière, et dans la concertation entre professionnels. Interroger et confronter les pratiques pour établir à terme une politique régionale raisonnée d'élimination, de conservation, d'acquisition et de valorisation nécessite des échanges réguliers.

Les réunions annuelles doivent rapidement devenir, au-delà du bilan, des temps de travail collectif et de formation avec pour objectif de :

- faire connaître l'histoire de la littérature de jeunesse aux collègues les plus récemment entrés dans la profession ;
- enlever au désherbage son statut d'« activité à risque » en fixant quelques règles communes ;
- dégager les priorités d'achats rétrospectifs et anticiper sur les collections à construire ;

- élaborer des programmes cohérents de sauvegarde et des projets de communication régionaux et attractifs ;

- favoriser les collaborations avec d'autres acteurs de la chaîne du livre<sup>12</sup>.

Si le CRL doit offrir les conditions d'une réflexion sur tous ces aspects, il n'intervient pas, bien sûr, dans la politique des établissements ; chacun reste maître de ses propres orientations et le CRL veille à assurer la cohérence du plan et à entretenir la dynamique régionale. En effet, un plan de conservation partagée ne peut exister sans un engagement collectif fort et un pilotage actif.

L'action en Midi-Pyrénées démontre que la Région est le bon niveau territorial pour organiser la conservation répartie. Cependant, pour son développement, il paraît indispensable de considérer les complémentarités interrégionales et d'envisager des expertises et des évaluations nationales.

D'autres questions d'importance restent à résoudre. Les BMVR ont-elles un rôle spécifique à jouer ? Quelles sont les meilleures méthodes de signalement et de valorisation de ces fonds conservés pour un accès plus large des publics à ce patrimoine ?

Ce travail en réseau peut, sans aucun doute, aider à trouver les solutions adaptées. Cette coopération régionale permet déjà d'élaborer une politique patrimoniale concertée et, à sa façon, illustre les propos si justes de Noëlle Balley : « *Si nous voulons être les gardiens de la mémoire, soyons des passeurs de témoins, et nous ne deviendrons pas des gestionnaires de l'oubli*<sup>13</sup>. » ●

Septembre 2008

12. Des éditeurs de la région Midi-Pyrénées ont participé à la dernière réunion de bilan (Plume de carotte, Chan-Ok, Tertium). Des collaborations sont à l'étude : expositions, venues d'auteurs, dépôt pour conservation d'affiches et de catalogues.

13. Voir Noëlle Balley, « Le livre de jeunesse comme objet patrimonial », *Répartir la conservation des fonds Jeunesse : enjeux et perspectives*, actes du colloque national du 7 octobre 2004, Paris, BnF/La Joie par les livres/Paris Bibliothèques, 2005, p. 26-37.